

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 12 mai 2016, à **16h00**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absences : madame Nathalie Evrard et monsieur Yves Laurendeau ont motivé leur absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**
4. **Mandat à l'ingénieure de la MRC pour l'élaboration des plans et devis pour le Volet AIRRL**
5. **Droit de roulottes récréatives – Festival le Porc Épique**
6. **Permission pour kiosques de vente – Festival le Porc Épique**
7. **Fermeture de rues – Festival le Porc Épique**
8. **Demande d'autorisation pour parade – Festival le Porc Épique**
9. **Autorisation auprès du MTQ pour panneaux d'arrêt – Festival le Porc Épique**
10. **Autorisation demandes de permis de boisson – Festival le Porc Épique**
11. **Autorisation demande de tenue de bingo – Festival le Porc Épique**
12. **Autorisation demande organisation tirages moitié/moitié – Festival le Porc Épique**
13. **Don à la Croix-Rouge – Sinistre de Fort McMurray**
14. **Achat d'une remorque-dompeuse**
15. **Parole au public**
16. **Levée de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-05-111

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 16h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-05-112

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2016-05-113

Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU QU' le Conseil de la Municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour la réalisations de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales, pour la montée Dumouchel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL pour la montée Dumouchel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- MANDAT À L'INGÉNIEURE DE LA MRC POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE VOLET 2 - AIRRL

2016-05-114

Mandat à l'ingénieure de la MRC pour l'élaboration des plans et devis pour le Volet AIRRL

ATTENDU QUE le conseil désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour la montée Dumouchel;

ATTENDU QUE des plans et devis des travaux à effectuer sont demandés avec le dépôt de la demande;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau offre le Service d'ingénierie qui répond à ce besoin;

ATTENDU QU' une proposition d'offre de services au montant de 4 594.00\$, plus 10% de frais administratif, nous a été soumise pour approbation par madame Nirisoa Raherinaina, ingénieure à la MRC;

ATTENDU QUE cette proposition comprend une étude préliminaire, l'élaboration de plans et devis pour soumission, des services durant l'appel d'offre et pendant l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de madame Nirisoa Raherinaina, au montant de 5 053.00\$, afin de produire les documents nécessaires à la demande d'aide financière;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- DROIT DE ROULOTTES RÉCRÉATIVES – FESTIVAL LE PORC ÉPIQUE

2016-05-115

Droit de roulottes récréatives – Festival le Porc Épique

ATTENDU QUE le Festival Le Porc Épique qui aura lieu du 29 juin au 3 juillet 2016 attirera beaucoup de touristes dans la municipalité;

ATTENDU QU' à l'achat d'un bracelet-passeport, un stationnement sans électricité est offert pour les véhicules récréatifs;

ATTENDU QUE l'article 10.5 du règlement d'urbanisme – Zonage 2007-004 permet, lors d'événement spécial, toute roulotte, tente-roulotte et véhicule récréatif pour une période ne dépassant pas deux semaines;

ATTENDU QUE l'article 10.5 du règlement d'urbanisme – Zonage 2007-004 spécifie également qu'un plan d'urgence doit être émis par le Service des incendies en collaboration avec le Service Para-Médic pour plus de dix emplacements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise temporairement, du 26 juin au 5 juillet 2016, les véhicules récréatifs (roulottes, roulottes à sellette, tentes-roulottes) dans le cadre du Festival Le Porc Épique;

QUE,

L'organisateur du Festival soumette les documents demandés par le règlement pour les terrains qui accueilleront plus de 10 emplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PERMISSION POUR KIOSQUES DE VENTE – FESTIVAL LE PORC ÉPIQUE

2016-05-116

Permission pour kiosques de vente – Festival le Porc Épique

ATTENDU QUE le Festival du Porc Épique se déroulera dans la Municipalité du 29 juin au 3 juillet 2016 et remplace l'événement Chénéville en Fête;

ATTENDU QUE pour ce festival, il y aura des kiosques de produits artisanaux, commerciaux, d'échantillons de nourriture, d'échantillons de boissons, de promotion d'événements, de services et autres;

ATTENDU QUE le règlement 2007-010 autorise les colporteurs à vendre leurs marchandises sur le territoire avec un permis, pour lequel le tarif est de 100.00\$ pour la durée de l'événement (excluant ceux dont les produits sont locaux et artisanaux, pour qui un permis n'est pas exigé);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les kiosques, qui seront enregistrés auprès de l'organisation du Festival, à vendre leurs produits sur le territoire de la Municipalité sans devoir demander de permis de colporteur et ce, uniquement durant la durée du Festival Le Porc Épique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- FERMETURE DE RUES – FESTIVAL LE PORC ÉPIQUE

2016-05-117

Fermeture de rues – Festival le Porc Épique

ATTENDU QUE le Festival du Porc Épique se déroulera dans la Municipalité du 29 juin au 3 juillet 2016, à plusieurs endroits dont le parc Robert-Latour;

ATTENDU QU' afin d'assurer la sécurité des festivaliers, l'organisateur de l'événement, Mario Legault, nous demande l'autorisation de fermer les rues Youville et Pilon ainsi qu'une partie de la rue Montfort;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la fermeture des rues ci-haut mentionnées dans le cadre des activités du Festival Le Porc Épique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- DEMANDE D'AUTORISATION POUR PARADE – FESTIVAL LE PORC ÉPIQUE

2016-05-118

Demande d'autorisation pour parade – Festival le Porc Épique

ATTENDU QUE dans le cadre du Festival Le Porc Épique, une parade sera organisée le jeudi 30 juin 2016 à partir de 14h;

ATTENDU QUE le trajet de cette parade sera le suivant : départ sur la rue de l'Église jusqu'à l'hôtel de ville, virage à gauche jusqu'à la rue Montfort, virage sur la rue Félix à gauche, tour du rond-point et l'arrivée au bâtiment des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable du Festival à tenir une parade sur les routes ci-haut mentionnées dans le cadre de l'édition 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- AUTORISATION AUPRÈS DU MTQ POUR PANNEAUX D'ARRÊT – FESTIVAL LE PORC ÉPIQUE

2016-05-119

Autorisation auprès du MTQ pour panneaux d'arrêt– Festival le Porc Épique

ATTENDU QUE des panneaux d'arrêt sont requis à la traverse piétonnière de la rue principale (route 321), en face du bureau de poste, pour assurer la sécurité des festivaliers dans le cadre du Festival Le Porc Épique qui aura lieu du 29 juin au 3 juillet 2016;

ATTENDU QUE ces panneaux seront installés temporairement, soit seulement pour la durée de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le Conseil municipal autorise monsieur Mario Legault, organisateur du Festival Le Porc Épique, à entreprendre les démarches auprès du ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTQ) pour l'installation de panneaux d'arrêt à l'endroit désigné plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- AUTORISATION DEMANDES DE PERMIS DE BOISSON – FESTIVAL LE PORC ÉPIQUE

2016-05-120

Autorisation à faire des demandes de permis de boisson – Festival le Porc Épique

ATTENDU QUE l'Association des Aînés du Manoir Chéné (AAMC) a été mandatée par la Municipalité pour organiser le Festival Le Porc Épique;

ATTENDU QUE l'édition 2016 du Festival aura lieu du 29 juin au 3 juillet 2016, notamment sur plusieurs terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

L'AAMC soit autorisée à demander et signer lorsque requis, toutes demandes de permis de boissons auprès de la Régie des Courses et des jeux du Québec pour les activités du Festival Le Porc Épique ayant lieu sur les terrains de la municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- AUTORISATION DEMANDE DE TENUE DE BINGO – FESTIVAL LE PORC ÉPIQUE

2016-05-121

Autorisation de faire une demande pour la tenue d'un Bingo – Festival Le Porc Épique

ATTENDU QUE l'Association des Aînés du Manoir Chéné (AAMC) a été mandatée par la Municipalité pour organiser le Festival Le Porc Épique;

ATTENDU QUE l'édition 2016 du Festival aura lieu du 29 juin au 3 juillet 2016, notamment sur plusieurs terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

L'AAMC soit autorisée à faire une demande auprès de la Régie des Courses et des jeux du Québec pour la tenue d'un Bingo sur les terrains de la Municipalité de Chénéville dans le cadre des activités du Festival Le Porc Épique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- AUTORISATION DEMANDE ORGANISATION TIRAGES MOITIÉ/MOITIÉ – FESTIVAL LE PORC ÉPIQUE

2016-05-122

Autorisation de faire une demande pour l'organisation de tirages moitié/moitié – Festival Le Porc Épique

ATTENDU QUE l'Association des Aînés du Manoir Chéné (AAMC) a été mandatée par la Municipalité pour organiser le Festival Le Porc Épique;

ATTENDU QUE l'édition 2016 du Festival aura lieu du 29 juin au 3 juillet 2016, notamment sur plusieurs terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'AAMC soit autorisée à demander et signer auprès de la Régie des Courses et des jeux du Québec une requête d'organisation de tirage moitié/moitié dans le cadre des activités du Festival Le Porc Épique ayant lieu sur les terrains de la municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- DON À LA CROIX-ROUGE – SINISTRE DE FORT MCMURRAY
2016-05-123

Don à la Croix-Rouge – Sinistre de Fort McMurray

CONSIDÉRANT les feux de forêt en Alberta qui ont forcé l'évacuation de milliers de personnes de la région de Fort McMurray;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge apporte de l'aide à ces sinistrés, notamment en leur offrant hébergement, nourriture, besoins de base et en facilitant la réunification des familles;

CONSIDÉRANT que les gouvernements se sont engagés à verser un dollar pour chaque dollar donné par le public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Un don de 800.00\$ soit fait à la Croix-Rouge par la Municipalité pour le Fond «Feux de forêt en Alberta»;

QUE,

La dépense soit prise dans le surplus non affecté, compte #03-30000-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- ACHAT D'UN REMORQUE-DOMPEUSE
2016-05-124

Achat d'une remorque-dompeuse

ATTENDU QUE pour les travaux de la Voirie et autres travaux de la municipalité, une remorque-dompeuse, équipée de rampes pour faciliter le chargement et d'une toile pour protéger les chargements est nécessaire;

ATTENDU QUE Remorques des Monts soumissionne pour un montant de 7 300.00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le Conseil municipal autorise l'achat d'une remorque-dompeuse chez Remorques des Monts au coût de 8393.18\$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise dans le surplus non affecté, compte #03-30000-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- PAROLE AU PUBLIC

16- LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-05-125

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 16h20.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale,
secrétaire-trésorière